

# AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

© Casper1774 Studio - Shutterstock  
Juin 2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ANFR**

AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Créée par la loi du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Elle gère l'ensemble du spectre des fréquences en France. Celles-ci sont utilisées pour toutes les communications sans fil. Elle s'assure également de leur coexistence entre tous les utilisateurs.

## QU'EST-CE QUE LE SPECTRE DES FRÉQUENCES ?

Le spectre radioélectrique représente l'ensemble de la ressource allant des fréquences les plus basses (9 kHz) aux fréquences les plus hautes (300 GHz).

## QUI UTILISE CES FRÉQUENCES ?

Des secteurs entiers de l'économie reposent sur l'accès aux fréquences radioélectriques : communications mobiles, Télévision Numérique Terrestre (TNT), transports, défense nationale, internet des objets

Les services et équipements utilisant des fréquences sont de plus en plus nombreux, et en perpétuelle évolution :

- Les services commerciaux (les réseaux mobiles, la télévision, les satellites, les réseaux professionnels, l'internet des objets, la production de contenus, etc.) et équipements grand public ou professionnels (domotique, télécommandes, jouets, drones, etc.).
- Les services gouvernementaux (radars, observation de la Terre et de l'univers, communications gouvernementales, systèmes d'armes, communications aéronautiques et maritimes).

Les utilisateurs sont de plus en plus différenciés avec la multiplication des usages par l'individu (tablettes, smartphones, paiement sans contact ) et le développement des objets connectés. Les collectivités locales, avec l'essor des « villes intelligentes », s'inscrivent désormais aux côtés des opérateurs publics et privés ou des utilisateurs gouvernementaux.

## POURQUOI GÉRER LE SPECTRE DES FRÉQUENCES ?

- Pour que la coexistence de tous ces usages reste possible.
- Parce que c'est une ressource finie qui fait partie du domaine public de l'État.
- Parce qu'il emporte des enjeux industriels, économiques et de société : les futurs usages du spectre sont l'un des facteurs de dynamisation de nos entreprises et donc de la croissance.



# LES DÉTENTEURS DES BANDES DE FRÉQUENCES (LES AFFECTATAIRES)



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ministère de l'Intérieur**

**Ministère des Armées**

**Ministère de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche,  
et de l'Innovation**



**Centre national  
d'études spatiales**



**Administration  
de l'aviation civile**



**Administration  
des ports et de  
la navigation maritime**

**Haut-Commissaire  
de la République  
ou administrateur  
supérieur  
dans les COM**



**Administration  
de la météorologie**

**Télécommunications  
dans  
les territoires  
d'Outre-Mer**



**Autorité de régulation  
des communications  
électroniques  
et des postes**



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

**Conseil supérieur  
de l'audiovisuel**

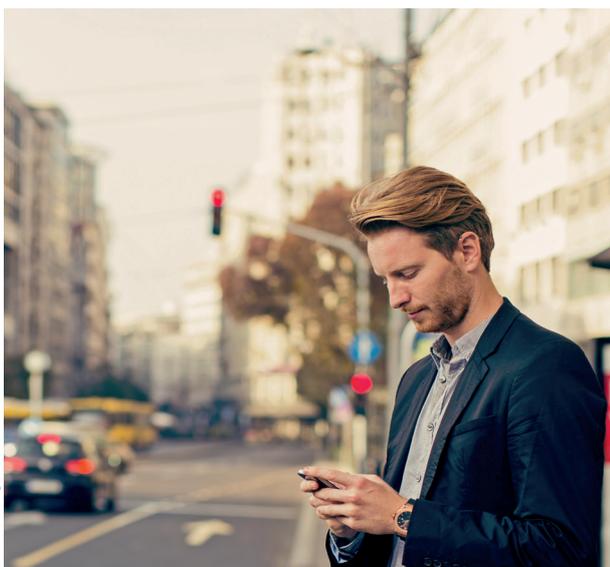
- Administrations
- Outre-Mer
- Autorités indépendantes





# LE PUBLIC ET LES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Depuis plusieurs années, une partie de nos concitoyens se préoccupe des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques. Les problématiques relatives à l'exposition du public connaissent une nouvelle actualité, notamment du fait du déploiement de la 5G, des objets connectés et des compteurs communicants.



© Goran Bogicevic - Shutterstock

## Quelles sont les missions de l'ANFR dans ce domaine ?

L'implantation d'un émetteur est soumise à l'autorisation d'implantation délivrée par l'ANFR pour les émetteurs d'une puissance supérieure à 5 watts. Lorsque l'ANFR examine le dossier de demande d'autorisation d'implantation, elle vérifie la compatibilité radioélectrique des installations entre elles et le respect des règles d'exposition du public aux champs électromagnétiques (notamment l'application du décret 2002-775).

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION EN VIGUEUR (en volts par mètre, V/m)



**Radio**  
28 V/m



**Télévision**  
31 à 39 V/m



**Mobile**  
36 à 61 V/m



**Téléphone sans fil**  
59 V/m



**WiFi / four micro-ondes**  
61 V/m



**Compteur communicant Linky**  
87 V/m

L'Agence définit également un protocole de mesure d'exposition du public, référencé au Journal officiel, appliqué par les laboratoires accrédités pour effectuer des mesures sur l'ensemble du territoire.

## ASSURER LA TRANSPARENCE ET LE DIALOGUE SUR LES DÉPLOIEMENTS 5G

L'ANFR accompagne le déploiement 5G et travaille avec l'ensemble des acteurs pour caractériser les réseaux 5G en termes d'exposition du public aux ondes. Elle apporte des réponses objectives sur des questions que peuvent se poser la population et les élus quant à l'impact de l'arrivée de la 5G sur leur exposition aux ondes.

Au niveau national, un comité national de dialogue a été créé au sein de l'ANFR. C'est un lieu d'échanges privilégié entre les différents acteurs pour partager l'information, la diffuser et favoriser la confiance du public, notamment sur la nouvelle technologie 5G.

Avec l'arrivée de ce nouveau réseau, l'ANFR intensifie ses contrôles pour s'assurer du respect des valeurs limites d'exposition aux ondes : en 2021, 10 000 mesures sont planifiées et 140 téléphones portables prélevés pour contrôler les niveaux de débit d'absorption spécifique (DAS).



© James Teohart - Shutterstock





Plus de

# 4 500

mesures d'exposition aux ondes réalisées en 2020 dont près de 287 compteurs communicants



Plus de

# 57 000

résultats disponibles sur [cartoradio.fr](http://cartoradio.fr)

Chiffres clés 2020

## L'ANFR gère le dispositif national de mesure d'exposition

L'Agence assure depuis le 1er janvier 2014 la gestion du dispositif permettant aux particuliers et aux collectivités locales de réaliser des mesures de champs électromagnétiques. Chaque année, l'ANFR publie les résultats de l'analyse des mesures financées par ce dispositif.

En 2020, sur les 4 500 mesures réalisées, les valeurs limites réglementaires d'exposition, qui vont de 28 V/m à 87 V/m, sont respectées. Les niveaux mesurés sont faibles : 90 % sont inférieurs à 1,8 V/m. En 2018, le dispositif de mesures a été étendu aux objets communicants. Pour l'année 2020, 287 objets ont ainsi été mesurés.

## L'ANFR assure la sobriété de l'exposition aux ondes radioélectriques

L'Agence définit, recense puis vérifie le traitement des points atypiques définis comme les lieux dans lesquels le niveau d'exposition aux champs électromagnétiques dépasse substantiellement celui généralement observé à l'échelle nationale. Elle publie des lignes directrices nationales sur la simulation de l'exposition générée par une installation radioélectrique.

L'ANFR n'a pas de compétence sanitaire, contrairement à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

## L'ANFR contrôle la conformité des équipements radios et des terminaux mis sur le marché

L'ANFR s'assure que les équipements radioélectriques (téléphones portables, tablettes) commercialisés en France sont conformes aux exigences applicables. Elle procède à des contrôles inopinés en effectuant des prélèvements sur les lieux de vente et en procédant à des mesures de débit d'absorption spécifique (DAS). Ces contrôles en laboratoire permettent de s'assurer de la conformité des matériels prélevés avec la réglementation relative au DAS. L'ensemble des mesures sont publiées sur le site open data de l'ANFR : [data.anfr.fr/](http://data.anfr.fr/)

## L'ANFR informe le public

Cartoradio.fr rassemble l'ensemble des résultats des mesures d'exposition réalisées selon le protocole de mesure établi par l'Agence (près de 57 000 mesures d'exposition référencées). Ce site permet également de localiser les stations d'émission autorisées par l'ANFR (stations de plus de 5 W). En tant qu'expert technique, l'Agence a vocation à tisser des relations avec tous les acteurs lors de l'implantation des antennes relais. Elle répond notamment aux sollicitations des élus et apporte un éclairage neutre. Elle met à disposition des communes de France, par le biais de [cartoradio.fr](http://cartoradio.fr), une carte des antennes relais sur leur territoire. L'ANFR a également développé à l'attention du public un site internet dédié à la 5G et aux missions de l'ANFR, apportant des informations sur le fonctionnement de la nouvelle technologie, son calendrier de déploiement, l'emplacement des antennes 5G, les niveaux d'exposition aux ondes .... Rendez-vous sur [5G.anfr.fr](http://5G.anfr.fr)



## LES COMPTEURS COMMUNICANTS

Les compteurs communicants servent à la télérelève qui consiste à effectuer automatiquement les relevés de consommation énergétique (eau, gaz ou électricité). La transmission de ces index de consommation peut se faire soit par voie radio dans l'air, soit par courant porteur en ligne (CPL) dans les fils électriques. Le déploiement de ces nouveaux compteurs en France suscite de nombreuses questions, notamment celles relatives à l'exposition créée. L'ANFR a réalisé des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques créés par différents types de compteurs (eau, gaz et électricité). Quel que soit le type de compteur, les niveaux d'exposition mesurés sont faibles et très inférieurs aux valeurs limites réglementaires. Les résultats de mesures sont disponibles sur le site [anfr.fr](http://anfr.fr).



# LES TÉLÉSPECTATEURS

L'Agence est chargée par la loi, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de la protection de la réception de la TNT reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.

## Quand l'ANFR intervient-elle ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble ou du syndic en habitat collectif. Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau des équipements.

L'ANFR apporte son expertise technique lorsque les dysfonctionnements ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective : dysfonctionnement de l'émetteur, changements de fréquences, perturbations liées à la mise en service de sites 4G ou 5G (700-800 MHz). Elle saisit ensuite les responsables des perturbations pour qu'ils les fassent cesser.

## 4G, 5G et TNT

Depuis 2012, les opérateurs de téléphonie mobile déploient des services 4G et, depuis décembre 2020, des services 5G.

**Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR** et les opérateurs mobiles. En appelant le 0970 818 818 ou en se rendant sur [assistance.recevoirlatnt.fr](https://assistance.recevoirlatnt.fr), un diagnostic est réalisé et, en cas de brouillage avéré par la mise en service d'une station 4G dans les bandes de fréquences 700 ou 800 MHz, un professionnel intervient chez le téléspectateur. Les solutions mises en œuvre sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile.

Le téléspectateur bénéficie donc d'une intervention gratuite en appelant le centre d'appel ou en se rendant sur la plateforme d'assistance.

POUR CONTACTER L'ANFR

[assistance.recevoirlatnt.fr](https://assistance.recevoirlatnt.fr)

DES INFORMATIONS SUR : [www.recevoirlatnt.fr](https://www.recevoirlatnt.fr)



## Aides financières

Dans le cas de difficultés persistantes de réception de la TNT dans certaines zones, l'État peut ouvrir une aide financière pour permettre aux téléspectateurs concernés d'adopter un autre mode de réception de la télévision. Cette aide, s'appuyant sur le fonds d'accompagnement de la réception télévisuelle (FARTV) géré par l'ANFR, est destinée à assurer la continuité de la réception lorsque celle-ci est perturbée ou interrompue par des émissions étrangères, ou des phénomènes de brouillages répétés dans certaines zones géographiques.

Environ  
 **16 000**  
 signalements traités par l'ANFR liés aux déploiements de la 4G dans les bandes de fréquences historiquement dédiées à la TNT

Environ  
 **92 000**  
 appels traités par le centre d'appel de l'Agence en 2020

Plus de  
 **15 000**  
 dossiers d'aides à la réception payés

# L'ANFR ET L'INNOVATION

## ANFR, acteur de l'open data

L'Agence s'est engagée dans le mouvement open data en mettant à disposition gratuitement ses données au plus grand nombre. L'objectif est double : accroître la transparence et favoriser la création de services autour des données ouvertes.



© ANFR - istock

**data.anfr.fr** :  
le site des données  
de l'ANFR

Ce portail vise à recenser l'ensemble des données publiées par l'ANFR sous licence libre. Il permet à toute la communauté d'utilisateurs (particuliers, radioamateurs, start-up, collectivités publiques) d'accéder aux données de référence sur les fréquences en France. Ce site offre également un ensemble de fonctionnalités avancées : moteur de recherche, visualisation des données («dataviz») sous la forme de cartes personnalisées ou tableaux de bord.

## La Blockchain des fréquences

L'ANFR est la première institution publique européenne à développer un registre de gestion des fréquences utilisant la technologie blockchain. Cette nouvelle modalité de gestion du spectre est envisagée pour prévenir la congestion des fréquences dans les bandes à autorisation générale les fréquences dites « libres de droit », comme le WiFi par exemple. En outre, la Blockchain des fréquences permet l'auto-organisation des acteurs et l'anticipation de leurs besoins, sans intervention d'un gestionnaire centralisé. Le service a été testé en grandeur nature en 2019 lors du salon Vivatech, du défilé du 14 juillet et du Tour de France.



© Phive - Shutterstock

## Le Hackathon des fréquences

Depuis 2016, l'ANFR organise chaque année un hackathon des fréquences et met à disposition de nouvelles données.

Ce type d'évènement créatif et technologique a pour objectif de mener une réflexion sur les services numériques innovants qui pourraient être associés aux fréquences.



© Mathieu Détaint - www.arriu.photo

## L'ANFR accompagne les start-ups

Depuis novembre 2017, l'ANFR est présente à Station F, le plus grand campus de start-ups au monde, aux côtés de la French Tech et des acteurs incontournables de l'innovation.

Cette présence permet de multiplier les collaborations avec les start-ups dans les différents secteurs stratégiques où l'utilisation de fréquences est nécessaire. C'est aussi le savoir-faire de l'ANFR, ses ressources et son expertise unique qui sont mis au service des entrepreneurs pour faciliter les initiatives de jeunes pousses.

Au programme à Station F : rendez-vous individuels et workshops dédiés sur des thématiques innovantes en lien avec les travaux quotidiens de l'ANFR : 5G, IoT, WiFi, voitures autonomes.



© DR / STATION F



# L'ANFR PRÉPARE ET DÉFEND LES POSITIONS FRANÇAISES DANS LE DOMAINE DU SPECTRE

## NOS EXPERTS PRÉPARENT ET DÉFENDENT LES POSITIONS FRANÇAISES

La gestion du spectre des fréquences est un enjeu pour chaque pays qui dispose d'une réglementation propre. Mais elle implique nécessairement une concertation et une harmonisation internationale afin notamment de prévenir les brouillages et de garantir le respect de l'intérêt général dans l'accès à cette ressource.

L'ANFR prépare et défend les positions françaises dans les diverses enceintes où s'élaborent les cadres européens et internationaux - notamment lors des Conférences mondiales et régionales de radiocommunications (CMR et CRR) des télécommunications (UIT). Les cadres européens et internationaux sont transposés en droit national au sein du tableau national de répartition des bandes de fréquences.

Les contributions techniques et les positions sont élaborées en étroite concertation avec tous les affectataires et les représentants de l'industrie française. L'ANFR mène par ailleurs un processus de consultation permanent permettant d'adapter les positions et la stratégie de négociation au fur et à mesure de l'avancée du processus.

Par ailleurs, la densification des usages des fréquences impose une utilisation croissante en partage des fréquences. L'ANFR établit, dans un contexte de complexité technique croissante, les bases techniques et réglementaires indispensables au développement de l'innovation et à l'essor des nouveaux systèmes (réseaux mobiles 5G, système mondial de détresse et de sécurité aéronautique GADSS, véhicules autonomes) tout en assurant la sécurité juridique pour les systèmes en place et en renforçant l'attractivité et la compétitivité de l'industrie française.

### Une coordination étroite avec les pays voisins

L'ANFR assure la coordination de l'ensemble des fréquences pour prévenir les brouillages avec les pays voisins et optimiser l'utilisation du spectre aux frontières. Ainsi elle mène les négociations de coordination aux frontières pour les réseaux ouverts au public, en collaboration avec l'Arcep et les opérateurs de téléphonie mobile. Elle est également amenée à instruire les cas de brouillage de fréquences radioélectriques qui lui sont signalés.

### Un échange de savoir-faire

L'ANFR accueille des délégations étrangères pour des échanges de vues et de partage d'expertises. Ses experts participent par ailleurs régulièrement à des colloques internationaux sur la gestion des fréquences et leur utilisation future.



© Alta Xander - Shutterstock

**8**

décisions,  
11 recommandations,  
20 rapports ECC  
et 4 rapports CEPT  
ont été adoptés  
en réponse à  
des mandats de  
la Commission  
Européenne

**17**

actions de  
coopération  
réalisées avec  
11 pays

**5**

accords aux  
frontières signés

**90**

assignations  
spatiales en-  
voyées pour  
coordination ou  
notification à  
l'UIT en 2020



# L'ANFR AUTORISE L'IMPLANTATION DES SITES D'ÉMISSION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Plus de **82 000** autorisations de sites accordées par l'ANFR

**5G** 18 039 sites 5G autorisés en métropole au 1er décembre 2020

Plus de **500 050** fréquences enregistrées au Fichier National des fréquences

Chiffres clés 2020

L'ANFR donne les accords pour les implantations de stations radioélectriques de plus de 5 watts en s'assurant de la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). Elle veille à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences.

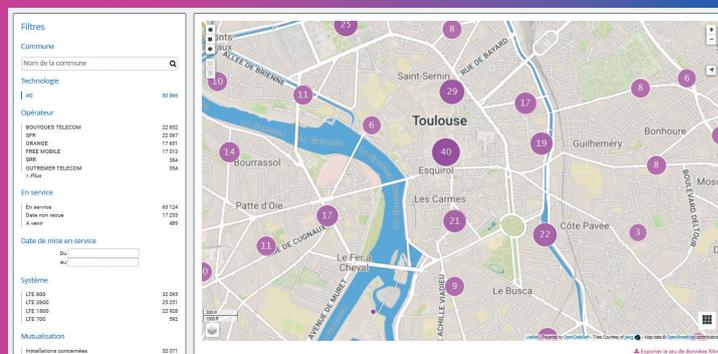
L'ANFR dispose ainsi d'un fichier exhaustif des émetteurs, des fréquences effectivement mises en œuvre pour chaque implantation, et des servitudes à respecter sur le territoire national. Ces données sont essentielles pour évaluer l'occupation du spectre. L'ANFR maintient ainsi un ensemble cohérent et centralisé de bases de données accessibles à tous les affectataires.

Le site cartoradio.fr et son application Cartoradio Mobile permettent de localiser les stations radioélectriques de plus de 5 watts (hormis celles de l'aviation civile, des ministères de la Défense et de l'Intérieur). Plus de 153 322 stations sont répertoriées (téléphonie mobile, télévision, radio FM et numérique, autres) et accessibles en open data sur [data.anfr.fr](http://data.anfr.fr) et accessibles en open data sur [data.anfr.fr](http://data.anfr.fr).

## UN OBSERVATOIRE DU DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Un état des lieux du déploiement des antennes relais 2G, 3G, 4G et 5G est réalisé chaque début de mois par l'ANFR. Il permet de rendre le processus de déploiement des opérateurs mobiles plus transparent, en rendant compte des évolutions de chacun des réseaux par technologie et par opérateur.

Un observatoire cartographique a également été mis en place pour suivre l'évolution du déploiement de ces réseaux dans les différents territoires. Il est disponible sur le site [anfr.fr](http://anfr.fr).



## LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX MOBILES 5G



La 5ème génération de réseaux mobiles se base sur un ensemble de technologies, en particulier l'utilisation d'antennes intelligentes qui vont permettre d'orienter les signaux et les appareils qui en ont besoin. Depuis novembre 2020, l'ANFR autorise les sites 5G sur le territoire national, essentiellement sur des bandes de fréquences qui étaient déjà utilisées pour les technologies 2G, 3G et 4G, mais également sur une nouvelle bande, la 3,5 GHz. Couplées avec l'utilisation d'une bande millimétrique (24,25-27,5 GHz) qui sera utilisée à partir de 2023, les débits seront fortement accrus pour augmenter les capacités et les performances du réseau surtout pour des usages très ciblés comme les grands événements, les usages industriels...

# L'ANFR « GARDIENNE DU SPECTRE »

**L'ANFR contrôle l'utilisation des fréquences et intervient en cas de brouillages sur le terrain.**

Le contrôle du spectre permet de garantir la disponibilité effective des fréquences attribuées aux utilisateurs. L'Agence dispose pour cette mission de moyens et personnels techniques de pointe, notamment au sein de ses centres régionaux répartis sur tout le territoire métropolitain et Outre-Mer. Les interventions quotidiennes de ses agents sur le terrain garantissent le bon usage des fréquences.



© ANFR



L'utilisation illicite d'une fréquence, ou susceptible d'être à l'origine d'un brouillage, peut donner lieu à la notification d'une taxe pour les frais d'intervention occasionnés, à la saisie du matériel incriminé par un officier de police judiciaire et à des poursuites pénales. L'Agence intervient en tant qu'expert auprès des tribunaux.



**3 319**

fréquences temporaires autorisées et contrôlées pour assurer le bon déroulement de 8 grands événements

Chiffres clés 2020

## Le rôle de l'ANFR lors des grands événements

Les événements publics, sportifs ou politiques donnent lieu à une utilisation intensive de fréquences temporaires par les médias, les services organisateurs ou de sécurité. L'ANFR est amenée à intervenir lors de ces événements pour planifier et contrôler l'utilisation des fréquences déléguées temporairement dans la zone, et s'assurer du bon déroulement de la manifestation. L'Agence intervient par exemple chaque année lors du Tour de France, du tournoi de Tennis de Roland-Garros, des 24 h du Mans et du défilé du 14 juillet.



© Shutterstock - Lazy/lam



© Shutterstock - Lukas Gojda



© Aivolie - Shutterstock



© Shutterstock - Zeljko Radojko

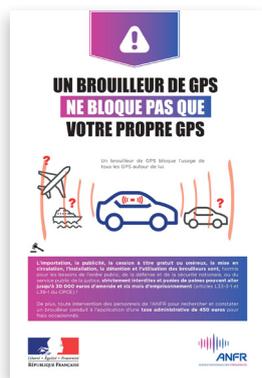


© Shutterstock - Radu Razvan

## LA SENSIBILISATION DE TOUS AU BON USAGE DES FRÉQUENCES

Pour sensibiliser aux conditions et aux règles d'utilisation des fréquences et aider à comprendre la complexité technique de ce domaine, l'ANFR développe des outils pédagogiques et veille à leur diffusion : des fiches d'information sur les brouilleurs GPS et sur les réseaux RLAN dans la bande 5 GHz (WiFi) et des pages dédiées sur son site [anfr.fr/](http://anfr.fr/)

A noter : l'ANFR s'investit particulièrement dans la lutte contre les brouillages des fréquences GNSS, c'est-à-dire les brouillages des systèmes de radionavigation par satellites tels que le GPS ou Galiléo.



# L'ANFR ASSURE LA GESTION DES AUTORISATIONS D'ÉMETTRE



© Guillaume Louyat - Shutterstock

## Planifier les réseaux mobiles professionnels

Pour le compte de l'Arcep, l'ANFR gère les autorisations des réseaux mobiles professionnels et traite les demandes d'autorisation d'utilisation temporaire de fréquences. Cette mission consiste à identifier les fréquences disponibles, définir les conditions techniques d'utilisation, préparer les autorisations qui seront délivrées par l'Arcep et facturer les bénéficiaires. Elle rapporte près de 14,5 millions d'euros à l'État.

## Délivrer les licences et certificats radiomaritimes et radioamateurs

Pour le compte du ministère chargé de la mer, l'ANFR délivre des licences et identifiants radiomaritimes pour l'usage des radios VHF et balises de détresse sur les navires. Afin de faciliter les secours en mer, elle met à disposition des centres de surveillance maritimes les informations de sa base Radiomaritime.

Elle gère le certificat d'opérateur radio des navires ainsi que celui des bateaux fluviaux (3 403 reçus en 2020).

Elle est l'interlocutrice des radioamateurs pour l'obtention de leurs indicatifs et, sur ses différents sites, des sessions d'examen pour l'octroi du certificat d'opérateur des services d'amateur (13 956 certificats de radioamateurs en 2020).

## Coordonner les systèmes satellitaires

L'Agence est également le point d'entrée des opérateurs satellitaires pour l'enregistrement de leurs fréquences au fichier international des fréquences de l'UIT. Elle coordonne également ces fréquences au niveau international pour s'assurer de leur bonne exploitation.



© Andrey Arnyagov - Shutterstock



Plus de

**22 300**

réseaux professionnels gérés par l'ANFR



Plus de

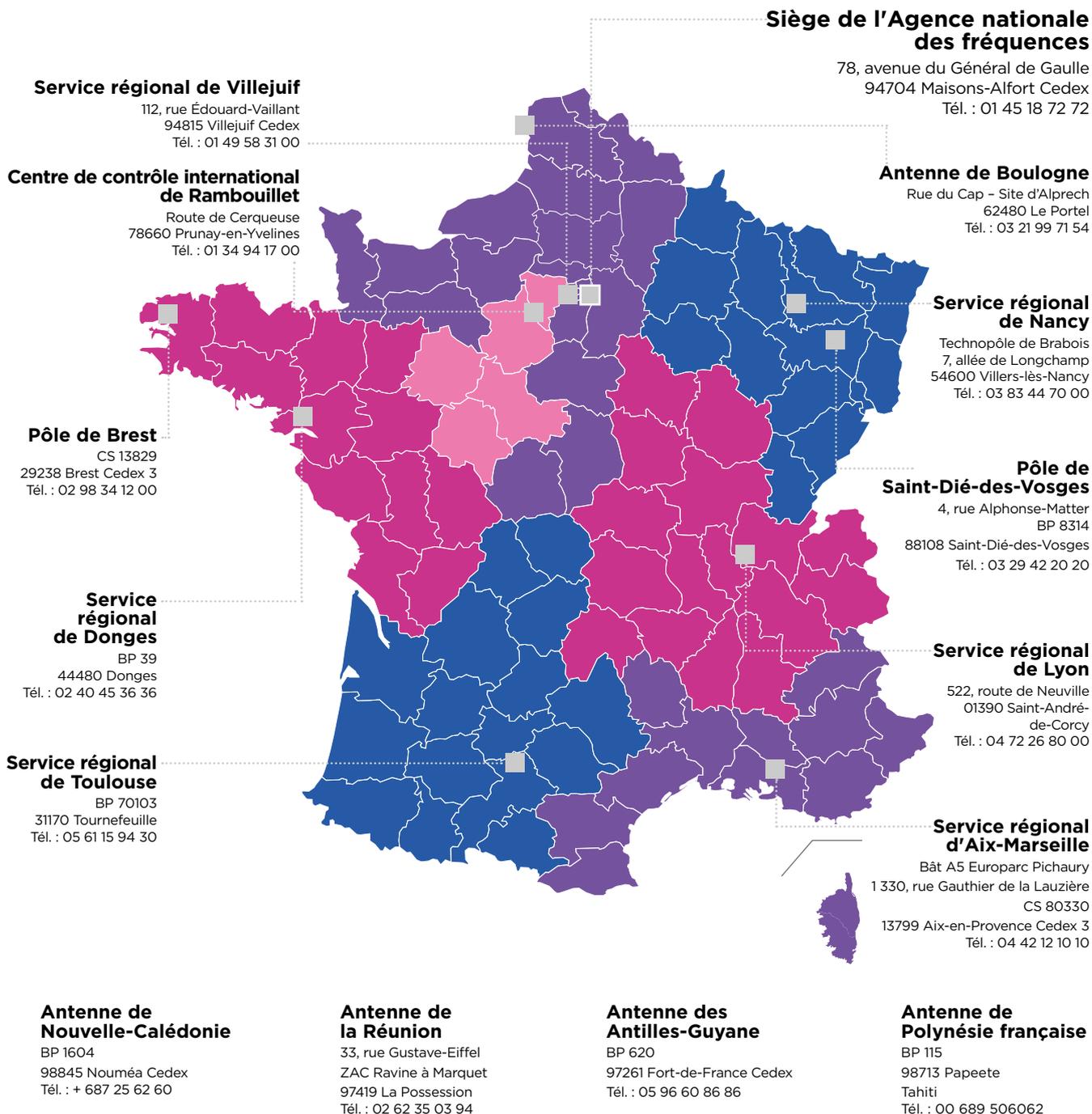
**107 000**

licences radio maritimes et fluviales accordées

Près de  
**€ 14,5**

millions d'euros reviennent à l'État chaque année pour l'utilisation des réseaux mobiles professionnels

# IMPLANTATIONS DE L'ANFR



## POUR EN SAVOIR PLUS

- [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr) : notre site institutionnel (nos missions, nos actualités...).
- [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr) : tout savoir sur la réception de la TNT.
- [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr) : consulter les implantations des sites radioélectriques et des mesures d'exposition du public aux ondes électromagnétiques.

